

JORF n°0083 du 9 avril 2015

Texte n°17

ARRETE

Arrêté du 23 mars 2015 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur »

NOR: MENE1507576A

ELI: <http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/3/23/MENE1507576A/jo/texte>

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-160 ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « styliste-visagiste » ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coloriste permanentiste » ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative Coiffure, esthétique et services connexes du 18 novembre 2014,

Arrête :

Article 1

La définition et les conditions de délivrance de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur » sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini à l'annexe I a du présent arrêté.

Article 3

Le référentiel de certification est défini à l'annexe I b du présent arrêté.

Article 4

Les unités constitutives du diplôme sont définies à l'annexe II a du présent arrêté.

Article 5

Le règlement d'examen est défini à l'annexe II b du présent arrêté.

Article 6

La définition des épreuves est définie à l'annexe II c du présent arrêté.

Article 7

La période de formation en milieu professionnel qui se déroule en 15 semaines est définie à l'annexe III du présent arrêté.

Article 8

Le tableau de correspondance est défini à l'annexe IV du présent arrêté.

Article 9

La première session d'examen de la mention complémentaire « coiffure coupe couleur » organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2016.

Article 10

La dernière session d'examen des mentions complémentaires « coloriste permanentiste » et « styliste-visagiste » aura lieu en 2015.

A l'issue de cette session, les arrêtés du 24 mai 2004 susvisés seront abrogés.

Article 11

La directrice générale de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 mars 2015.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement scolaire,

F. Robine

Nota. - Le présent arrêté et ses annexes II b, II c et IV seront consultables en ligne au Bulletin officiel de l'éducation nationale en date du 30 avril 2015 sur le site <http://www.education.gouv.fr> L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc>.

**Mention complémentaire
Coiffure Coupe Couleur**

SOMMAIRE

	Page
ANNEXE I : Référentiels du diplôme	
Annexe I a : Référentiel des activités professionnelles	4
Annexe I b : Référentiel de certification	8
Savoirs associés	15
ANNEXE II : Modalités de certification	
Annexe II a : Unités constitutives du diplôme	21
Annexe II b : Règlement d'examen	23
Annexe II c : Définition des épreuves	25
ANNEXE III : Période de formation en milieu professionnel	30
ANNEXE IV : Tableau de correspondance	34

ANNEXE I

REFERENTIELS DU DIPLOME

ANNEXE I a

REFERENTIEL D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Référentiel des activités professionnelles

Le titulaire de la mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur est un professionnel spécialisé compétent dans les techniques de coloration, de coupe et de coiffage.

Il exerce son activité dans les salons et entreprises de coiffure, dans les milieux du spectacle et de la mode, dans les établissements sanitaires et sociaux, dans les entreprises de production et de distribution des produits capillaires.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Dans ces différents emplois, il exerce les fonctions, activités et tâches suivantes en autonomie totale ou partielle.

Fonction diagnostic et conseil	
Activités	Tâches
Prise en charge du client	Identification, repérage des attentes, des besoins du client
Diagnostic	Repérage des contraintes techniques Repérage des caractéristiques de la personne Élaboration du diagnostic
Conseil et suivi du client	Proposition argumentée des services adaptés aux résultats, aux objectifs définis (devis, budget, temps...) Accompagnement du client durant la prestation
Proposition de prestations associées et complémentaires	Sélection et proposition de produits, de services personnalisés, complémentaires à la prestation

Fonction organisation et gestion	
Activités	Tâches
Organisation et suivi des activités	Estimation du temps des prestations Organisation des tâches en fonction de l'activité du salon Adaptation de l'organisation des activités en fonction des contraintes Définition du coût des prestations
Gestion de l'environnement de travail	Organisation du poste de travail
Gestion des produits, des matériels et des énergies	Maîtrise de la consommation des produits, des matériels et des énergies Prise en compte des principes d'économie et de développement durable Gestion des déchets Repérage des marges d'amélioration

Fonction réalisation de techniques	
Techniques de coloration	
Activités	Tâches
Mise en œuvre des techniques de modification de la couleur	Réalisation, sur tout type de cheveux et toute longueur, de différentes techniques : <ul style="list-style-type: none"> - d'éclaircissement - de coloration - de décoloration et coloration associées - de pré coloration, post coloration - de soins capillaires
Techniques de coupe « dame »	
Activités	Tâches
Mise en œuvre des techniques de coupe « dame »	Création de coupes adaptées au visage, à la personnalité, à la silhouette Repérage des effets de matière en fonction de la coupe envisagée et adaptation de la géométrie de la coupe au client Réalisation de différentes techniques de coupe sur tout type de cheveux et toute longueur
Techniques de coiffage	
Activités	Tâches
Mise en œuvre des techniques de coiffage	Création de coiffages adaptés au visage, à la personnalité, à la silhouette Réalisation de mise en forme temporaire par augmentation ou par diminution de volume Réalisation de techniques de coiffage sur tout type et toute longueur de cheveux avec ou sans produit de coiffage Mise en valeur de la chevelure par équilibre des volumes et des formes

Fonction contrôle	
Activités	Tâches
Contrôle de la qualité	Contrôle du résultat des prestations Contrôle du degré de satisfaction du client
Contrôle et suivi des équipements	Évaluation du fonctionnement, de l'état d'usure, des matériels et des équipements Prise en compte des conditions d'hygiène et de sécurité

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- la connaissance de l'entreprise et/ou du contexte professionnel et économique,
- les réglementations et normes en vigueur,
- la santé et la sécurité au travail,
- la qualité,
- le développement durable,
- la maîtrise des outils informatiques et logiciels professionnels.

De ce fait toutes les compétences et connaissances contribuent à développer la dimension environnementale, sociale et sociétale de l'activité professionnelle.

**MISE EN RELATION DES RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES
ET DE CERTIFICATION**

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel de certification		
FONCTIONS	CAPACITÉS ET COMPÉTENCES		
Diagnostic et conseil	C1 S'informer et Communiquer	C11	Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre
		C12	Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation
Organisation et gestion	C2 Organiser et Gérer	C21	Organiser les activités
		C22	Gérer l'environnement de travail
Réalisation de techniques	C3 Concevoir et Réaliser	C31	Mettre en œuvre des techniques de coloration
		C32	Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »
		C33	Mettre en œuvre des techniques de coiffage
Contrôle	C4 Contrôler et Evaluer	C41	Evaluer la qualité de la prestation
		C42	Apprécier l'efficacité de la prestation

ANNEXE I b

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Référentiel de certification

Sommaire des compétences

C1 S'informer et communiquer

C11 Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre
C12 Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation

C2 Organiser et Gérer

C21 Organiser les activités
C22 Gérer l'environnement de travail

C3 Concevoir et réaliser

C31 Mettre en œuvre des techniques de coloration
C32 Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »
C33 Mettre en œuvre des techniques de coiffage

C4 Contrôler et évaluer

C41 Evaluer la qualité de la prestation
C42 Apprécier l'efficacité de la prestation

C1 S'informer et Communiquer

C11 Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Recueillir, traiter des informations	Choix des informations pertinentes (actualisées, exactes...) Exhaustivité des informations recueillies	Revue professionnelle Magazines, catalogues, « book » de tendances Sites professionnels
Sélectionner et classer les ressources professionnelles	Classement organisé, référencé	Réseaux Fiches techniques matériels et produits
Transmettre les informations aux clients, aux partenaires professionnels	Transmission du message adapté à l'interlocuteur (vocabulaire, clarté de l'information, prise en compte du niveau et de la forme attendus par le récepteur ...) Vérification de la compréhension du message Expression orale correcte Efficacité du dialogue	Documents promotionnels (nouveaux produits et services, appareils...)

C12 Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Analyser les besoins, les attentes du client	Diagnostic pertinent Prise en compte optimale des attentes complémentaires du client en fonction du contexte	Eléments de visagisme, de style, des tendances ... Documents professionnels, revues, magazines sur tout support, y compris numérique
Proposer une prestation adaptée	Proposition cohérente avec le diagnostic établi Proposition conforme aux besoins et aux attentes du client	Fichier clientèle PLV, présentoir linéaire de vente Posters...

C2 Organisation et gestion

C 21 Organiser les activités		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Organiser les tâches en fonction des potentialités du salon	Estimation du temps des différentes prestations Prise en compte des équipements et des matériels Répartition optimale des activités	Planning de rendez-vous client Fiche client Statistiques de flux Estimation prestation/ temps Plan des équipements, matériels disponibles
Adapter l'organisation en fonction des contraintes	Repérage des contraintes Proposition réaliste d'adaptation des activités	

C 22 Gérer l'environnement de travail		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Gérer les produits et les matériels liés aux prestations	Utilisation optimale des produits disponibles Choix adapté de matériels Suivi régulier du stock des produits Signalement des manques	Tout produit et matériel professionnels Tout support de gestion de stocks
Maîtriser la consommation des produits, des matériels et des énergies	Prise en compte des principes d'économie d'énergie et de développement durable	Charte de développement durable
Gérer les déchets	Respect des circuits d'évacuation des déchets en fonction de leur nature	Document unique Principes généraux de prévention
Prendre en compte les principes de santé, de sécurité au travail	Mise en place effective des principes ergonomiques Port des équipements de protection individuelle	Documents et revues professionnels Aménagement du salon Réglementation

C3 Mettre en œuvre des techniques

C31 Mettre en œuvre des techniques de coloration		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Déterminer la ou les techniques	Choix pertinent de la technique ou des techniques de coloration associées en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - du diagnostic - du résultat attendu - des contraintes 	Modèle, photos Nuanciers de différentes marques Visuels de fond d'éclaircissement Documents de colorimétrie Tous supports techniques et professionnels (revues, sites magazines...)
Choisir les produits	Produits adaptés à la technique ou aux techniques retenues et aux attentes	Fiches techniques des produits
Mettre en œuvre des techniques : <ul style="list-style-type: none"> - de décoloration - de nettoyage - de gommage - d'éclaircissement - ... 	<p>Indicateurs spécifiques : Maîtrise des fonds d'éclaircissement Absence d'émulsion</p> <p>Indicateurs communs Respect des procédures Mise en œuvre des consignes pour la préparation des produits en respectant les recommandations de la notice technique Respect des temps de réalisation, d'application, de pause Maîtrise des règles de colorimétrie Réalisation conforme à la couleur demandée et tenant compte de l'état et de la nature du cheveu à traiter</p>	Tous produits professionnels
Mettre en œuvre des techniques de coloration : <ul style="list-style-type: none"> - pré coloration - remontée de couleur - ton sur ton - semi-permanente - d'oxydation - fugace - éclaircissante - ... 	<p>Préparation adaptée de la chevelure selon les exigences de la technique Maîtrise de la technique (respect des zones d'application, imprégnation correcte des zones à traiter, émulsion, rinçage) Respect de la quantité optimale de produits Conformité et qualité du résultat attendu, effets de couleurs, contrastes obtenus</p>	Mèches progressives, par zone, tricotées, partielles, régulières, mèches de transparence (voile), flash... Matériels : palette, papier aluminium, cellophane, papier thermique, bonnet...
Mettre en œuvre toutes techniques de mèches		
Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires	Produits d'hygiène et de soins adaptés	Shampooings et soins spécifiques Fiches techniques des produits

C 32 Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
<p>Concevoir une coupe personnalisée</p> <p>Réaliser des coupes « dame » sur tout type de cheveux et toute longueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégradés - carrés - effets de matière : effilage, piquetage... <p>Mettre en œuvre des techniques de coupes en utilisant différents outils</p>	<p>Proposition de coupe adaptée à la morphologie, aux attentes du client</p> <p>Proposition conforme au diagnostic</p> <p>Définition et respect d'un projet de coupe</p> <p>Respect des règles de géométrie plane et dans l'espace</p> <p>Maîtrise des structures de coupe</p> <p>Mise en valeur des volumes</p> <p>Maîtrise de la densité</p> <p>Maîtrise de la gestuelle</p> <p>Choix argumenté des outils</p> <p>Maîtrise des outils</p> <p>Qualité du résultat : netteté, respect de la géométrie</p> <p>Résultat conforme au projet de coupe</p>	<p>Modèle, tête implantée</p> <p>Photo, schémas</p> <p>Tous supports techniques et professionnels (revues, sites magazines...)</p> <p>Gabarits : face, profils, nuque</p> <p>Plan de coupe</p> <p>Tout type d'outils de coupe : ciseaux, rasoirs, tondeuses...</p>

C 33 Mettre en œuvre des techniques de coiffage		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
<p>Concevoir un coiffage personnalisé</p> <p>Mettre en œuvre des techniques de mise en forme temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lisser - Enrouler - Cranter - Boucler - Réaliser un brushing - <p>et de séchage</p> <p>Mettre en œuvre des techniques de coiffage avec ou sans produit</p>	<p>Création de coiffage adapté au visage, à la personnalité</p> <p>Organisation chronologique de travail adaptée</p> <p>Choix pertinent de la méthode et des outils</p> <p>Maîtrise des techniques de mise en forme temporaire et de séchage</p> <p>Dextérité et gestuelle efficaces</p> <p>Qualité de la mise en forme et du séchage</p> <p>Choix adapté des outils et produits de coiffage</p> <p>Maîtrise des techniques de finition</p> <p>Mise en valeur de la coiffure</p> <p>Qualité du résultat : respect des volumes, longueurs, aspect du cheveu, résultat soigné et esthétique</p>	<p>Tout type et toute longueur de cheveux</p> <p>Tout appareil et petit matériel permettant de donner une forme aux cheveux (séchoirs, brosses, peignes, rouleaux, bigoudis, pinces...)</p> <p>Tout matériel de coiffage (brosses, peignes, ...)</p> <p>Coiffage aux doigts</p> <p>Petit matériel de finition</p> <p>Produits de fixations sans action chimique, avec ou sans apport de chaleur</p> <p>Produits de finition</p>

C4 Contrôler et évaluer

C 41 Evaluer la qualité de la prestation		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Réaliser un autocontrôle de la prestation réalisée	Respect des attentes du client Conformité de la prestation réalisée Qualité du résultat Respect de l'environnement de travail	Modèles Fiches clients, fiches de suivi Fiches produits

C 42 Apprécier l'efficacité de la prestation		
Compétences	Indicateurs d'évaluation	Ressources
Prendre en compte le coût global de la prestation	Identification des paramètres économiques pour une prestation	Tarifs de prestations diverses Consommables, produits
Prendre en compte le temps effectif de travail	Gestion optimale des temps : préparation, réalisation...	Estimation de la durée des prestations
Proposer des améliorations	Propositions cohérentes et réalistes	

SAVOIRS ASSOCIÉS

Ces savoirs associés sont abordés à partir de situations professionnelles, d'exemples concrets empruntés au domaine de la coiffure et développés en étroite relation avec la pratique professionnelle.

S1 Biologie et technologies appliquées

S2 Environnement professionnel

S3 Relations professionnelles

S1 – Biologie et technologies appliquées

Connaissances	Commentaires
<p>Le follicule pileux et son environnement</p>	<p><i>En complément et en lien avec les savoirs associés du référentiel du CAP coiffure</i></p> <p>Décrire le cycle de vie du cheveu Développer la structure du cheveu Identifier les propriétés du cheveu Identifier les mécanismes de fabrication de la mélanine et de la kératine</p> <p>Comparer le cuir chevelu et la peau Expliquer la fabrication et le rôle du film hydro lipidique</p>
<p>La sensibilisation naturelle du cheveu</p>	<p>Identifier les agressions physiques et chimiques les plus fréquentes sur le cheveu Expliquer les conséquences de l'oxydation naturelle sur le cheveu</p>
<p>La couleur</p>	<p>Enoncer les règles de colorimétrie appliquée au secteur de la coiffure Les illustrer au travers d'exemples empruntés au milieu professionnel</p>
<p>La couleur naturelle du cheveu</p>	<p>Expliquer le rôle des mélanocytes, des deux types de mélanine Préciser les variations de la couleur naturelle en fonction de l'âge, de la nature du cheveu, de la race...</p>
<p>Le cheveu et la coloration artificielle</p>	<p>Mettre en relation l'action des techniques de coloration et les propriétés de la fibre capillaire notamment les transformations subies par les différents types de mélanine</p> <p>Justifier le choix des techniques au regard du diagnostic et du projet de couleur</p>
<p>Les mécanismes généraux de la coloration d'oxydation</p>	<p>Définir et expliquer le principe de base de la coloration d'oxydation Identifier le principe de la réaction d'oxydo réduction et de la la réaction acido basique appliquée au cheveu</p>
<p>Les différentes techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coloration d'oxydation éclaircissante - la coloration d'oxydation non éclaircissante « le ton sur ton » - la décoloration et le décapage - la coloration fugace, directe 	<p>Pour chaque technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer le principe de base, les utilisations et les limites - justifier les étapes du protocole - indiquer le choix et le rôle des matériels et des appareils associés

<p>La coupe personnalisée</p>	<p>Identifier les paramètres à prendre en compte pour réaliser une coupe personnalisée :</p> <ul style="list-style-type: none">- notions de stylisme, tendances,...- caractéristiques de la chevelure
<p>Les différentes techniques de coupes</p> <ul style="list-style-type: none">- coupe d'entretien- coupe personnalisée- coupes dégradées- carrés	<p>Pour un projet de coupe défini</p> <ul style="list-style-type: none">- présenter la structure de coupe- justifier les lignes de coupes, les repères...- expliquer le déroulement chronologique des étapes- justifier le choix des outils utilisés et préciser leur fonction
<p>La mise en forme temporaire</p>	<p>Enoncer et justifier les intérêts et les limites de différentes techniques</p>
<p>Les techniques de coiffage</p>	<p>Mettre en relation les propriétés du cheveu avec les techniques de mise en forme temporaire Justifier l'influence de l'eau, de la vapeur, de la chaleur Justifier le choix des techniques au regard du diagnostic et du projet de mise en forme et de coiffage Justifier le choix des matériels</p>
<p>Les produits de coiffage</p>	<p>Expliquer l'intérêt de l'utilisation des produits spécifiques</p>

S2 - Environnement professionnel

Connaissances	Commentaires
<p>Le développement durable : concept et enjeux</p>	<p>Caractériser le développement durable Énoncer les trois enjeux du développement durable Illustrer à l'aide d'exemples empruntés au milieu professionnel</p>
<p>La politique de développement durable des institutions de la coiffure</p>	<p>Présenter les actions significatives des institutions de la coiffure en termes de développement durable Indiquer les aides potentielles de ces instances en faveur des salons Caractériser la démarche de développement durable au sein des salons et les actions qui en résultent</p>
<p>Les enjeux sociaux Santé et sécurité au travail Prévention des risques professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allergies et réactions aux produits utilisés - Troubles musculo-squelettiques associés aux activités - Bio contaminations et moyens de prévention 	<p>Repérer les principaux risques professionnels inhérents au secteur de la coiffure notamment ceux relatifs aux opérations techniques</p> <p>Identifier et caractériser les principales réactions allergiques liées à l'utilisation de produits</p> <p>Identifier les situations professionnelles pouvant générer des troubles musculo-squelettiques Citer des aménagements de poste (coupe, couleur, coiffage) prenant en compte les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (ergonomie des postes de travail)</p> <p>Repérer dans l'activité de travail les facteurs de bio contaminations pour le client et le coiffeur Présenter leurs incidences sur la santé Proposer des mesures de prévention adaptées</p>
<p>Enjeux environnementaux et économiques</p> <p>Impact du fonctionnement du salon et de l'activité professionnelle sur l'environnement</p>	<p>Repérer l'impact de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les ressources et la qualité de l'eau - sur la production de déchets - sur les ressources énergétiques - sur la qualité de l'air <p>Indiquer des mesures préventives et correctives : utilisation rationnelle des produits et des consommables, éco-gestes, optimisation des ressources et des énergies Proposer une gestion responsable des déchets</p>
<p>Développement durable et aménagement des salons</p>	<p>Repérer la prise en compte du développement durable dans l'organisation du salon, l'aménagement et l'équipement des postes de travail</p>

Connaissances	Commentaires
<p>Cadre réglementaire</p> <p>Réglementation relative à l'étiquetage et à l'utilisation des produits de coloration et de décoloration</p> <p>Réglementation relative à l'exercice de la profession : limites de compétences</p>	<p>Repérer dans la réglementation en vigueur, celle concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étiquetage des produits professionnels de coloration - le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits <p>Indiquer les conditions d'exercice de la profession de coiffeur pour exercer en salon, à domicile,...</p>
<p>Gestion de l'activité</p> <p>Coût d'une prestation ou d'un service</p> <p>Gestion du temps et organisation de son travail</p>	<p>Repérer les marges d'amélioration</p> <p>Indiquer les différents paramètres composant le coût d'une prestation, d'un service</p> <p>Estimer pour une prestation donnée, le temps moyen (optimal) de réalisation</p> <p>Proposer une planification des tâches en fonction de l'activité du salon</p> <p>Citer des contraintes générant une modification, une adaptation du planning</p>

S3 – Relations professionnelles

Connaissances	Commentaires
<p>Les relations professionnelles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le client - l'équipe - l'employeur 	<p>Repérer les freins et les éléments favorisant la communication (posture, niveau de langage, expression...)</p> <p>Enoncer les étapes de la prise en charge de la clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil - diagnostic - recueil des attentes et des besoins - approbation de la proposition - prise de congé <p>et identifier pour chacune des étapes les points de vigilance pour optimiser la communication</p> <p>Repérer, identifier les indicateurs de satisfaction de la clientèle</p> <p>Identifier le rôle et la place de chacun dans l'entreprise</p> <p>Repérer la nature des informations à transmettre et le canal de transmission adapté</p> <p>Citer les droits et devoirs du salarié et de l'employeur</p> <p>Identifier des situations de communication professionnelle (demandes de congé...) et le canal de transmission adapté</p>

ANNEXE II

MODALITES DE CERTIFICATION

ANNEXE II a

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Unités constitutives du diplôme

			U1	U2	U3
C1 S'informer Communiquer	C11	Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettre			X
	C12	Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation			X
C2 Organiser Gérer	C21	Organiser les activités			X
	C22	Gérer l'environnement de travail		X	
C3 Concevoir et Réaliser	C31	Mettre en œuvre des techniques de coloration		X	
	C32	Mettre en œuvre des techniques de coupe « dame »	X		
	C33	Mettre en œuvre des techniques de coiffage	X		
C4 Contrôler et Evaluer	C41	Evaluer la qualité de la prestation		X	
	C42	Apprécier l'efficacité de la prestation			X

ANNEXE II B
RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
					Mode	Durée
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E 1 : Coupe transformation, coiffage dame	U 1	4	CCF		Ponctuel pratique	45 mn
E 2 : Coloration, effets de couleurs	U 2	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	1 h 50
E 3 : Évaluation de l'activité professionnelle	U 3	4	Ponctuel écrit et oral		Ponctuel écrit et oral	20 min

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet de technicien supérieur (BOEN du 8/6/95).

ANNEXE II C
DEFINITION DES EPREUVES

Définition des épreuves

Epreuve E1/U1 – COUPE TRANSFORMATION, COIFFAGE « DAME »

Coefficient 4

45 mn

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Réalisation d'une coupe dame
- Réalisation de coiffage personnalisé mettant en valeur la coupe

L'épreuve prend appui sur les compétences :

- C 32 : Mettre en œuvre des techniques de coupe « Dame »
- C 33 : Mettre en œuvre des techniques de coiffage

Ainsi que sur les savoirs associés :

S1 Biologie et technologies appliquées

S3 Relations professionnelles

● Critères d'évaluation

Le candidat est évalué sur :

- la réalisation de la prestation
- la maîtrise des techniques et de la gestuelle
- la mise en valeur des volumes, de la coiffure
- la gestion optimale des matériels et produits
- la conformité et la qualité du résultat
- le respect des règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail

● Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 45 minutes

Cette épreuve vérifie que le candidat est capable de réaliser sur un modèle féminin majeur une coupe transformation suivie d'un coiffage mettant en valeur la coupe.

Le candidat fournit au jury, en début d'épreuve, une photographie (format 10X13) de la coiffure qu'il va réaliser sur son modèle.

Le candidat réalise une coupe transformation suivie d'une mise en forme et d'un coiffage.

La structure de la coupe à réaliser sur le modèle doit être significativement différente de sa coupe initiale (modification de la structure, de la densité et des volumes...).

La longueur imposée de coupe est de 4 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure (frange exceptée).

Le modèle doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et la chevelure d'une longueur nécessaire à la réalisation d'une coupe transformation. Le modèle se présente avec les cheveux propres et secs ; le candidat réalise la coupe sur cheveux secs ou mouillés.

Tout type d'outils de coupe, à l'exception des sabots de tondeuse, tout produit de coiffage sont autorisés.

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence du modèle
- en présence d'un modèle non conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve. En cas d'absence de photographie fournie par le candidat, le jury proposera une photographie de la coupe à réaliser.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est composé d'une situation d'évaluation. Organisée dans le cadre des activités habituelles de la formation, elle se déroule en établissement selon les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

Le candidat est évalué par l'enseignant de la spécialité, un professionnel peut être associé à l'évaluation. La proposition de note est transmise au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

E2 /U2 – COLORATION, EFFETS DE COULEUR

Coefficient 4

1h 50

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- Réalisation de coloration
- Réalisation d'effets de couleurs
- Appréciation personnelle du travail réalisé

L'épreuve prend appui sur les compétences :

- C 22 : Gérer l'environnement de travail
- C 31 : Mettre en œuvre des techniques de coloration
- C 41 : Evaluer la qualité de la prestation

Ainsi que sur les savoirs associés :

S1Biologie et technologies appliquées

● Critères d'évaluation

Le candidat est évalué sur :

- l'organisation de son poste de travail
- le choix adapté des matériels et des produits
- l'utilisation rationnelle des produits et des matériels
- le respect des principes d'économie, d'ergonomie et de développement durable
- la maîtrise des techniques de coloration et de la gestuelle
- le choix pertinent des techniques
- la conformité et la qualité du résultat

● Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique d'une durée d'une heure cinquante minutes maximum

- réalisation pratique : durée 1 heure 40 mn
- entretien avec le jury : 10 minutes maximum.

Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur

Cette épreuve permet de vérifier que le candidat est capable de mettre en œuvre sur un modèle majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête, des techniques de coloration suivies d'un coiffage mettant en valeur la réalisation.

Réalisation pratique :

Le candidat réalise une transformation totale de la couleur de la chevelure du modèle d'au moins deux hauteurs de tons par rapport à la couleur dominante (avant l'épreuve).

Deux techniques sont mises en œuvre : une technique de coloration d'oxydation associée à des effets de couleur ou des effets d'éclaircissement.

Seuls les produits professionnels de coloration sont autorisés.

Exposé du candidat :

- en début d'épreuve, le candidat réalise le diagnostic sur son modèle et expose son projet de coloration à l'aide de son nuancier (5 minutes environ),

- en fin d'épreuve, le candidat évalue, en présence du modèle, sa prestation et le résultat obtenu.

La durée des deux temps de l'exposé ne doit pas excéder 10 minutes.

Le jury n'intervient pas pendant l'exposé du candidat, ni à aucun moment pendant l'épreuve.

Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation se déroule en entreprise et porte sur l'ensemble des compétences C22, C31 et C41 développées lors des différentes activités réalisées en milieu professionnel.

Le candidat est évalué, en fin de formation, par le tuteur ou le maître d'apprentissage sur la base des activités réalisées, à partir d'un support fourni par l'établissement de formation permettant l'évaluation des compétences terminales spécifiques de l'épreuve, selon les mêmes exigences que celles de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note de l'évaluation en milieu professionnel est établie conjointement par le tuteur ou le maître d'apprentissage et un enseignant de la spécialité.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

E3 /U3 – PRESENTATION D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE
--

Coefficient 4

20 mn

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour but d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel.

Elle permet de vérifier l'acquisition par le candidat de tout ou partie des compétences suivantes :

C 11 Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles en vue de la transmettre

C 12 Communiquer en vue de la réalisation d'une prestation

C 21 Organiser les activités

C 42 Apprécier l'efficacité de la prestation

Ainsi que les savoirs associés :

S2 Environnement professionnel

S3 Relations professionnelles

Elle prend appui sur un dossier personnel relatif à l'expérience professionnelle du candidat en entreprise.

Ce dossier de huit à dix pages, élaboré par le candidat à l'aide d'outils informatiques (police Arial 12), comprend les points suivants :

- la description d'une situation en clientèle comportant au moins une technique de coloration ou de coupe ou de coiffage,
- la présentation des techniques, la justification des choix, des protocoles mis en œuvre,
- les contraintes rencontrées et les solutions apportées,
- les aspects techniques, technologiques et scientifiques,
- la prise en compte, pour cette situation professionnelle, de la santé sécurité au travail et du développement durable.

● Critères d'évaluation

L'évaluation du candidat porte sur :

- la lisibilité et la structure du dossier
- le réalisme et la pertinence de la situation professionnelle décrite
- la qualité et la pertinence des protocoles présentés
- la justification des choix techniques, technologiques, organisationnels, économiques et environnementaux en termes de santé sécurité au travail et de développement durable
- la maîtrise des connaissances techniques et des savoirs associés
- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté
- l'aptitude à la communication écrite : syntaxe, orthographe
- l'aptitude à la communication orale : aisance de l'expression, écoute, réactivité.

● Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle écrite et orale d'une durée de 20 minutes maximum

A partir du dossier élaboré par le candidat, l'évaluation se déroule en deux temps :

- un exposé oral par le candidat d'une durée de 5 à 10 minutes maximum,
- un entretien avec le jury constitué d'un enseignant de coiffure et d'un professionnel d'une durée de 10 à 15 minutes.

L'entretien permet de vérifier la maîtrise des contenus développés dans le dossier et lors de l'exposé.

Le dossier est noté sur 5 points, l'exposé sur 3 points et l'entretien sur 12 points.

Le service des examens communique au candidat la date et le lieu de dépôt du dossier qui sera transmis en deux exemplaires. En l'absence de dossier du candidat, la note zéro est attribuée à l'épreuve ; dans ce cas l'interrogation ne peut avoir lieu.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut néanmoins être interrogé et une note lui est attribuée.

ANNEXE III

Période de formation en milieu professionnel

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une entreprise de coiffure. L'entreprise d'accueil répond aux exigences de la formation des candidats aux épreuves de la mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur.

I- Objectifs de la formation en milieu professionnel

Pour les élèves, la formation en milieu professionnel conforte et complète celle dispensée en établissement de formation. Pour les titulaires d'un contrat en alternance, le milieu professionnel est le lieu principal d'acquisition des compétences.

En milieu professionnel, l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue renforce et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel. Il développe également des savoir-faire qui ne peuvent s'acquérir qu'en situation réelle. Il est amené à s'intégrer dans une équipe et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

Les périodes en entreprise permettent :

- d'acquérir rapidité et dextérité gestuelles,
- d'utiliser des matériels, des produits et des équipements divers,
- d'être confronté et de s'adapter à la réalité professionnelle,
- d'analyser, d'exploiter a posteriori des vécus professionnels.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation de l'élève, du stagiaire ou de l'apprenti en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, qui veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.

Le suivi et l'accompagnement de l'apprenant dans la maîtrise des compétences professionnelles du diplôme se font à l'aide d'un support, type livret de suivi en entreprise ou livret d'apprentissage.

II- Organisation des périodes de formation en milieu professionnel

1- Formation par la voie scolaire

L'équipe pédagogique participe à l'organisation et au suivi des périodes de formation en milieu professionnel conformément à la circulaire 2000-095 du 26 juin 2000 relative à l'encadrement des périodes en entreprise (BO n° 25 du 29 juin 2000).

Sous la responsabilité du chef d'établissement, les entreprises d'accueil sont sélectionnées par l'équipe pédagogique dans le respect des exigences du référentiel. Les PFMP se déroulent dans les entreprises de coiffure régies par la loi n°46-11 73 du 23 mai 1946 et les textes complémentaires en vigueur portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur.

Les élèves y exercent des activités conformes au référentiel et définies en concertation entre le tuteur et l'équipe de l'établissement de formation.

Le dossier support de l'épreuve E3 permet d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel.

La durée totale des PFMP est de 15 semaines.

Le choix des dates et de l'organisation des périodes de formation en entreprise sont laissées à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

La formation dispensée en entreprise se déroule sous la responsabilité du chef d'établissement sur la base d'une convention, établie entre l'établissement d'enseignement et la structure d'accueil, conformément à la convention type définie par la note de service n° 2008-176 du 24-12-2008, B.O. n° 2 du 8 janvier 2009.

L'annexe pédagogique de la convention est établie conjointement par l'équipe pédagogique et le tuteur : modes de relations à établir, types d'activités, objectifs et contenus de formation.

A l'occasion de visites dans l'entreprise, un bilan individuel est établi conjointement par le tuteur et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre l'établissement de formation et l'entreprise. Des attestations pour chaque période permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (durée, secteur d'activité).

2- Formation par apprentissage

La formation en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du code du travail. Elle s'articule avec la formation dispensée dans un centre de formation d'apprentis pour permettre l'acquisition des compétences définies dans le diplôme.

Le dossier support de l'épreuve E3 permet d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel.

Chaque visite dans l'entreprise donne lieu à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le maître d'apprentissage et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre le centre de formation et l'entreprise.

3- Formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La formation se déroule en milieu professionnel et dans un centre de formation continue qui assurent conjointement l'acquisition des compétences et connaissances figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute à la durée de la formation dispensée dans le centre de formation continue.

Le dossier support de l'épreuve E3 permet d'évaluer les compétences relatives à la pratique en milieu professionnel.

b) Candidat en situation de perfectionnement

Le certificat de stage est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Sur la base de son expérience, le candidat constitue le dossier défini dans l'épreuve E3.

4- Candidat qui se présente au titre de trois années d'expérience professionnelle

Ce candidat constitue un dossier conformément aux dispositions prévues dans la définition de l'épreuve E3.

5- Candidat positionné

Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D337-146 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- 6 semaines pour les candidats de la voie scolaire
- 4 semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

ANNEXE IV
TABLEAU DE CORRESPONDANCE

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

MC Coloriste permanentiste définie par l'arrêté du 24 avril 2004 dernière session 2015	MC Coiffure Coupe Couleur définie par le présent arrêté première session 2016
E1 : conception et réalisation de mise en forme permanente	Pas de correspondance
E2 : coloration et effets de couleur	E2 : coloration, effets de couleur
E3 : étude technique et vente conseil	Pas de correspondance

MC Styliste visagiste définie par l'arrêté du 24 avril 2004 dernière session 2015	MC Coiffeur coloriste définie par le présent arrêté première session 2016
E1 : coupes, création et réalisation de coiffures	E1 : coupe transformation, coiffage « dame »
E2 : coiffure sur cheveux longs	Pas de correspondance
E3 : étude technique et vente conseil	Pas de correspondance

Commentaire :

A la demande du candidat et pour la durée de validité restante,

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve E2 (arrêté du 24 avril 2004, MC coloriste permanentiste) est reportée sur l'épreuve E2 (présent arrêté)

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve E1 (arrêté du 24 avril 2004, MC Styliste visagiste) est reportée sur l'épreuve E1 (présent arrêté).